

# LE CHARDONNET



“Tout ce qui est catholique est nôtre”

Louis Veillot

## L'exemple de sainte Jeanne d'Arc

La proximité de la fête de sainte Jeanne d'Arc nous offre l'occasion de méditer sur les grandes leçons que Jeanne donne aux Français de tous les temps.

« Et l'ange me disait la pitié qui était au royaume de France ». Ce que saint Michel appelait « la pitié au royaume de France » vers 1425, lorsque Jeanne entendit ses voix, c'étaient d'abord un désastre militaire et un ensemble de calamités publiques. À l'époque, tout le Nord et l'Est de la France, Paris compris, étaient aux mains de l'occupant anglais ou de ses alliés, les Bourguignons. Le royaume était livré au pillage des gens d'armes, ravagé par une invasion étrangère et une guerre civile, mais aussi par les épidémies, depuis près d'un siècle.

« La pitié du royaume de France », c'était aussi le fait qu'en ce XV<sup>ème</sup> siècle, tant d'hommes avaient plus ou moins abdiqué leur devoir. La reine Isabeau de Bavière avait signé le traité de Troyes déshéritant son propre fils, au profit du roi d'Angleterre. Le roi Charles VII, replié à Chinon, doutait de sa légitimité. Les hommes politiques estimaient toute concession admissible, pourvu qu'elle leur fût personnellement avantageuse. De nombreux prélats français étaient à la solde de l'envahisseur. Les hommes d'affaires jugeaient que la guerre avait du bon, puisqu'elle leur permettait de faire fortune.

Face à ces catastrophes et à la trahison des élites, le peuple subissait, prostré. Partout régnaient la démission et la lassitude : « Je crois que Jeanne a été envoyée de Dieu attendu que le roi et les peuples en son obéissance n'avaient aucun espoir, mais que tous croyaient battre en retraite » dira frère Seguin, qui avait interrogé Jeanne à Poitiers. Ce que beaucoup recherchaient alors, ce n'était pas « le royaume de Dieu », ni la justice, mais seulement une vie tranquille, fallût-il la payer par la lâcheté et la trahison.

Dans ce désastre, guidée par son Seigneur, Jeanne réussit à ranimer la flamme de l'enthousiasme et le désir de purification. Elle mena ses soldats à confesse avant de les entraîner au combat, leur donna l'exemple de son courage, de sa piété et de sa rayonnante pureté. Et Dieu lui donna la victoire inespérée. « Que Troie aille donc célébrer Hector, que la Grèce se glorifie d'Alexandre, l'Afrique d'Annibal, l'Italie de César et de tous les généraux romains, la France, même si elle compte beaucoup de ceux-ci, peut se contenter de cette seule Pucelle », écrivit le poète Alain Chartier après la délivrance d'Orléans.

Jeanne avait frappé les esprits par son énergie victorieuse à Orléans et sur la route du sacre du roi à Reims, mais Dieu lui demanda plus encore. Vint le moment où elle dut donner

l'exemple du courage indomptable dans les échecs et la souffrance. Vint le moment de la passion de Jeanne, qui évoque irrésistiblement la Passion de Jésus. Il fallait en effet la prison et le bûcher de Rouen pour faire comprendre à ses contemporains que l'essentiel n'est pas le confort ou le plaisir, mais le devoir, et que « Messire Dieu » doit être « premier servi ».

Cette leçon de Jeanne est plus que jamais d'actualité. L'oubli de Dieu ; la recherche effrénée du plaisir ; le désir de gagner le plus d'argent possible, avec le moins de travail possible ; l'horreur de tout sacrifice ; l'exigence de la tranquillité à n'importe quel prix, même au prix de l'honneur... Toutes ces bassesses qui existaient au temps de Jeanne d'Arc, ne les retrouvons-nous pas à notre époque ? Le redoutable virus de l'égoïsme n'avait-il pas contaminé toute notre société avant même la propagation du Covid19 ? Et ne risque-t-il pas de se répandre de nouveau une fois l'épidémie physique jugulée ? Voilà pourquoi la mission de Jeanne – redonner une âme à la France – n'est pas terminée, au contraire. Que la sainte nous inspire une foi vivante et agissante, la noblesse d'âme, la fidélité au devoir, pour qu'à son exemple, nous luttons pour le relèvement de nos pays.

**Abbé Pierpaolo Maria PETRUCCI**

### SOMMAIRE

#### PAGE 1 - Éditorial

par M. l'abbé Pierpaolo Petrucci

#### PAGE 2 - La grande pitié du royaume de France

par M. l'abbé François-Marie Chautard

#### PAGE 3 - L'épopée de Jeanne

par M. l'abbé François-Marie Chautard

#### PAGE 5 - Messire Dieu premier servi ou la mission politique de Jeanne

par M. l'abbé François-Marie Chautard

#### PAGE 6 - Sainte Jeanne d'Arc dans les arts

par le P. Jean-François Thomas s.j.

#### PAGE 9 - Les voix de Jeanne

par M. l'abbé François-Marie Chautard

#### PAGE 10 - Dieu ne punit pas

par M. l'abbé Gabriel Billecocq

#### PAGE 13 - Jérôme Bignon (deuxième partie)

par Vincent Ossadzow

#### PAGE 16 - Vie de la paroisse

# La grande pitié du royaume de France

Par l'abbé François-Marie Chautard

*Lorsque Charles IV, dernier fils de Philippe le Bel, décède sans fils en 1328, la France entre dans une longue période de troubles marquée par la guerre de 100 ans. Avant de mourir, le roi accorde aux grands du royaume de décider de la succession monarchique. Deux choix s'offrent à eux : privilégier la loi salique et donc exclure toute femme de la couronne, ou donner la primauté au descendant direct, fût-il une femme. La première solution est privilégiée et Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel, monte sur le trône de France sous le nom de Philippe VI (1328-1350).*

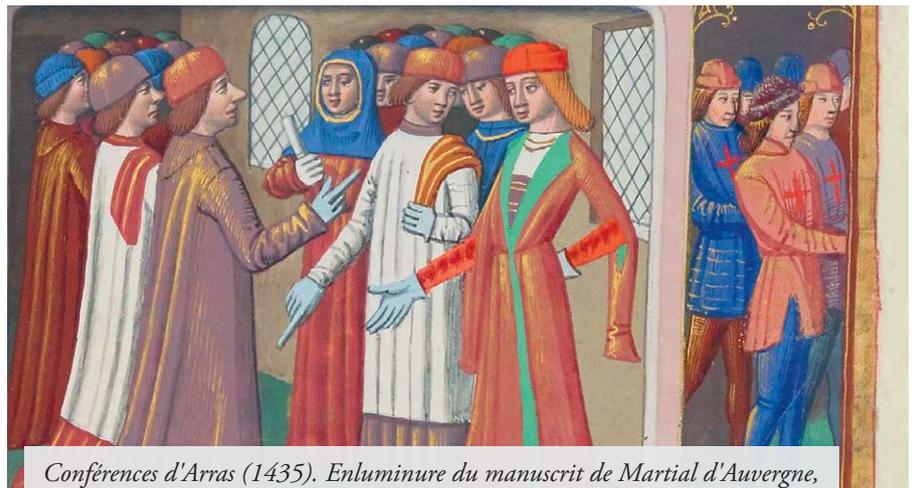
**D**ans un premier temps, le roi d'Angleterre, Édouard III Plantagenêt (1327-1377), reconnut le nouveau roi de France, et lui prêta même allégeance pour ses terres de Guyenne (Aquitaine). C'est alors qu'Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, et mère d'Édouard III, revendiqua pour son fils le trône de France en arguant de son ascendance royale. Si l'argument avait été juste, Édouard III n'était de toute façon que le huitième prétendant après d'autres descendants directs des capétiens, comme par exemple la fille de Louis X.

## La guerre de cent ans

Mais la tentation était bien grande et Édouard III n'y résista pas, entraînant en 1337 la France et l'Angleterre dans un conflit qui durerait jusqu'en 1453.

Au début, peu de Français soutinrent les droits du Plantagenêt. Mais plusieurs désastres militaires, l'Écluse (1340), Crécy (1346), et Poitiers (1356), accrurent considérablement l'aura du roi d'Angleterre. Charles le V le sage (1364-1380), petit-fils de Philippe VI, reconquit néanmoins les territoires occupés par les Anglais, mais à sa mort en 1380, son jeune fils, encore mineur, Charles VI le fol, inaugura un règne marqué par un net recul de la cause française.

Devant la démente du roi, ses oncles puis le frère du roi, Louis d'Orléans, se partagèrent le gouvernement du pays. Malheureusement, loin d'arranger les affaires du royaume, les coteries, les rivalités et les homicides



Conférences d'Arras (1435). Enluminure du manuscrit de Martial d'Auvergne, Les Vigiles de Charles VII, vers 1484

des uns et des autres divisèrent et affaiblirent tragiquement le royaume. Une guerre civile – au sein de la guerre avec l'Angleterre – se déclencha même entre la Maison d'Orléans et les Armagnacs<sup>1</sup> d'un côté, et la Maison de Bourgogne de l'autre. Comble de malheur, les armées françaises subirent le terrible revers d'Azincourt (1415).

Cinq ans plus tard, la reine Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, signa avec le roi d'Angleterre, Henri V, et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, le funeste **Traité de Troyes** qui reconnaissait les droits d'Henri V à la couronne de France. Renié par sa mère, abandonné par son vassal le duc de Bourgogne, le dauphin Charles voyait presque disparaître ses chances de régner sur le royaume de ses pères, d'autant plus qu'il en était venu à douter de son ascendance.

Au temps de sainte Jeanne d'Arc, la division du royaume était telle que la

France se partageait en trois parties : les terres bourguignonnes dominées par Philippe le Bon, l'ensemble anglais dirigé par le régent Bedford au nom du jeune roi Henri VI, et le domaine royal du dauphin Charles.

Ravagée par les bandes de soudards, appauvrie par les incendies, réquisitions, sièges et efforts de guerre, la France était dans une grande pitié. Les bons sujets du roi étaient découragés par tant de défaites militaires cuisantes. La haine, la tristesse, la famine et la mort avaient fait de la douce France une terre de malheur où les âmes de bonne volonté aspiraient de toutes leurs forces à un secours venu du Ciel. Telle était Jeanne d'Arc, fille de Jacques d'Arc, habitant d'une petite enclave fidèle au roi de France. ●

<sup>1</sup> On appelait ce parti du nom de Bernard d'Armagnac qui prendrait la tête d'une importante troupe militaire au service du parti des Orléans.

# L'épopée de Jeanne

Par l'abbé François-Marie Chautard

**I**l faisait un temps splendide en ce mois d'été. Le soleil était à son zénith : l'heure de la lumière, l'heure où la lumière embrasse tous les êtres avec toute sa force et sa chaleur, l'heure où la lumière est entièrement victorieuse des ténèbres. Avec un temps pareil, il faisait bon être dehors, à respirer les senteurs qui émanaient du jardin familial dans lequel elle se trouvait. Un jardin campagnard où poussaient des arbres fruitiers, où les fleurs formaient comme une couronne, où les oiseaux s'égaillaient paisiblement, joyeusement. Un jardin où elle aimait à se promener. Elle avait alors treize ans.

Tout à coup, elle entendit une voix sur sa droite, près de l'église. Cette voix sortait d'une lumière plus brillante que le soleil, plus lumineuse encore que la forte lumière du soleil. Et elle entendit ces mots : « Il convient que tu mènes une autre vie et que tu accomplisses des actions merveilleuses, car tu es celle que le Roi du Ciel a choisie pour être la réparation du royaume de France, l'aide et la protection du roi Charles, expulsé de sa seigneurie. Revêts un habit d'homme : en prenant les armes, tu seras chef de guerre ; toutes choses seront gouvernées par ton conseil ». Elle regarda et vit un homme d'un aspect très vénérable. Il s'agissait de saint Michel Archange.

Ainsi commence l'épopée de sainte Jeanne d'Arc dont nous fêtons cette année le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la canonisation. L'archange va revenir, et, avec lui, sainte Catherine, et sainte Marguerite vont parfaire l'éducation de Jeanne. Ils vont la préparer à sa mission. Née le 6 janvier 1412 à Domrémy, la ville bien-nommée du saint évêque qui sortit la France des fonts baptismaux en

496, la petite Jeanne est une fille au cœur d'or, ardent, rempli de piété par la bonne éducation de ses parents, de solides chrétiens fièrement attachés à la couronne des Lys. Pressée par ses voix, la jeune fille de 16 ans quitte ses parents, et obtient, après quelques rebuffades, l'appui du sire de Baudricourt, lequel lui adjoint une petite escorte de six hommes. Les habitants de Vaucouleurs, ville au nom de joie printanière, est tout en liesse lorsqu'elle voit, en ce beau matin d'hiver 1429, la fière silhouette de Jeanne franchir la « Porte de France » pour aller libérer le royaume.



Jeanne d'Arc dans la cathédrale de Reims au sacre de Charles VII (Ingres)

Après une chevauchée où la peur des Bourguignons mit à l'épreuve la persévérance de la petite troupe, celle-ci finit par arriver en terre de France. Toute à la joie de fouler de nouveau le sol de son souverain et de pouvoir librement assister à la messe, Jeanne n'eut de cesse de rencontrer le souverain et d'obtenir son royal appui. C'est la célèbre

entrevue de Chinon du 23 février 1429 où Jeanne, éclairée par son Conseil, marcha droit sur le dauphin, après avoir un instant hésité devant le subterfuge.

S'ensuivent des conseils, des discussions, des commissions dirait-on aujourd'hui, de la part de politiques bien embarrassés de voir le Ciel se mêler de les pousser à l'action. Après avoir essuyé en sa terre natale un premier procès de la part d'un amoureux éconduit naturellement ignorant du vœu de Jeanne et de son destin, Jeanne en subit un deuxième, à Poitiers cette fois-ci. Elle doit répondre de sa mission devant un parterre de clercs, de savants, de scribes qui ont l'honnêteté de conclure à son origine céleste. Deuxième procès de gagné. Elle en connaîtra un troisième et dernier de son vivant.

Après avoir dûment donné ces titres « célestes » de créance, Jeanne – elle a à peine 17 ans – pense être quitte des interminables palabres des gens prudents. L'avenir lui apprendra qu'elle aura bien plus à combattre la faiblesse des bons dans les salons et antichambres que la force des méchants sur le champ de bataille.

Qu'importe ; elle obtient une armée et rejoint Orléans qu'elle délivre promptement, magnifiquement. Son signe, son premier grand signe, le sceau céleste de sa première mission est obtenu. On la fête, on la célèbre, on la déclare bénie entre les femmes. Elle sourit et renvoie toutes ces louanges à Celui duquel provient tout bien.

Elle n'a du reste, pas le temps de s'attarder. Elle songe déjà à accomplir sa deuxième mission : sacrer le roi à Reims. C'était sans compter sur les vues courtes de stratèges en retard d'une guerre, les calculs bis-

cornus d'ecclésiastiques décontenancés par la droiture évangélique de cette jeune fille, et surtout sans les attermoiments d'un roi moins empressé que la plus fidèle de ses sujets de se voir couronné. Mais, une nouvelle fois, elle remporte la bataille, et peut fièrement mettre à l'honneur son oriflamme dans la superbe cathédrale de Reims, réjouie et honorée d'une telle cérémonie.

Avec cette apothéose royale s'achèvent les mystères joyeux. Le conseil royal reprend le dessus et les suggestions avisées des conseillers titrés et mitrés réussissent à briser l'élan.

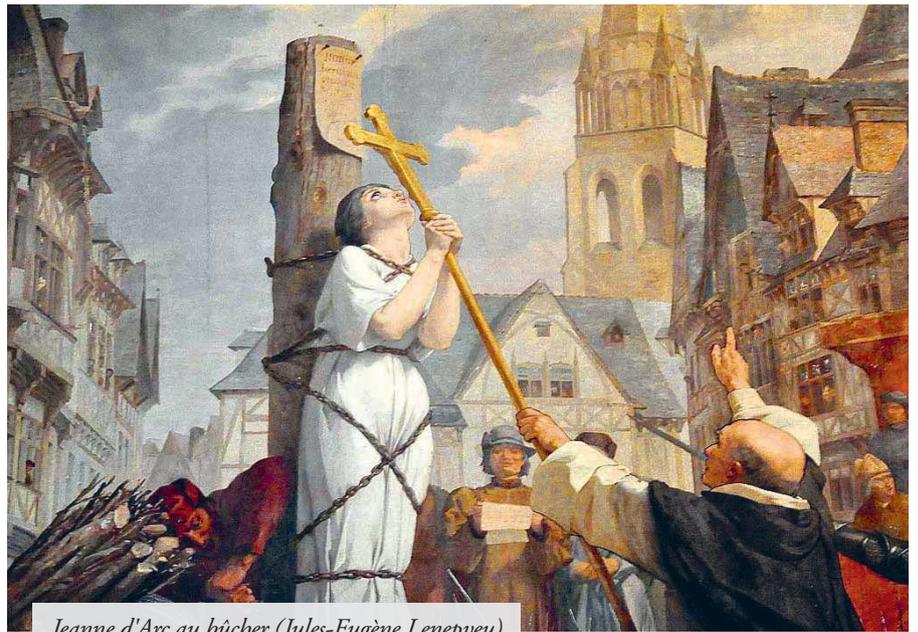
Malgré tout, Jeanne persuade le roi de l'accompagner dans la marche sur Paris et la reprise des villes de l'Île de France.

Mais ses voix l'ont prévenue : elle sera prise. Jeanne ne savait ni le jour ni l'heure, et cette incertitude, loin de refroidir son ardeur, la stimulait. « Son heure » approchait, il ne fallait pas tarder jusque-là. Et pour l'heure, Compiègne est assiégée. Il faut se porter à son secours. Elle s'y rend sans tarder. L'heure des ténèbres approche.

En ce 23 mai 1430, lors d'une sortie, est contrainte de battre en retraite, vers les portes du château de Compiègne, et là, tandis qu'elle n'est plus qu'à quelques mètres du pont-levis, que son cheval touche presque au pont, qu'elle va se mettre à l'abri, elle voit soudain le pont-levis se relever et entend une voix s'écrier : « baissez la herse. »

Dos au mur, Jeanne est abandonnée par ceux-là même qu'elle venait secourir ; elle est obligée de faire face aux soldats marqués de la croix de saint Georges ; submergée par le nombre, elle finit par se rendre à un chevalier bourguignon.

Les mystères douloureux ont commencé. S'ensuit une captivité de plus en plus rigoureuse. Elle est emprisonnée au château de Beurevoir



Jeanne d'Arc au bûcher (Jules-Eugène Lenepveu)

où, malgré des conditions douces de détention, elle dut repousser les avances entreprenantes d'un galant, présage de ce qui l'attendrait dans les geôles anglaises. Elle est vendue aux *Godons* et incarcérée le 23 décembre 1430 dans une tour du château royal du Bouvreuil à Rouen.

Le procès qui s'ouvrit la fit entrer dans l'Histoire et l'hagiographie bien mieux que ses précédentes batailles. Elle, jeune fille abordant ses vingt ans, sachant à peine lire et écrire – elle avait commencé à l'apprendre à son arrivée à la cour du dauphin – dut faire face à la perfidie des clercs, juristes et universitaires rompus aux distinctions juridiques, théologiques, multipliant les chausse-trappes pour la conduire, sinon à l'hérésie, du moins à la contradiction.

Privée de sacrements, privée d'avocats, privée de conseils humains, privée de nourriture saine et suffisante – elle pensa même avoir été empoisonnée, privée de liberté, harcelée le jour par ses juges et assaillie la nuit par ses geôliers dont elle dut repousser des tentatives de viol, elle fit face avec cette vertu d'insolence qui charmait Brasillach et lui venait de ses voix qui lui conseillaient

instamment : audacter (vieux mot français signifiant : de l'audace). Et pour qu'elle gardât une patience angélique « prends tout en gré », lui disait instamment son Conseil.

Trebuchant sur le chemin de la Croix, son pied achoppa sur une argutie et elle signa. Mais bientôt, préférant reprendre ses vêtements d'homme plutôt que d'exposer sa vertu, elle se releva, et accepta le martyre du bûcher plutôt que de perdre sa pureté et tromper ses voix. Celles-ci lui avaient promis une victoire personnelle et prochaine ; elle avait cru à sa délivrance et n'avait pas compris que ladite délivrance serait plus glorieuse, plus définitive et infiniment plus heureuse que celle qu'elle imaginait avec l'espoir d'un cœur de vingt ans. Il est vrai qu'on est toujours à court d'imagination devant l'infinie et mystérieuse bonté de Dieu.

Décontenancée, elle ne savait plus trop que penser de ses voix. Enfin, attachée à l'infâme bûcher, elle prononça clairement : « mes voix ne m'ont pas trompée » et, criant d'une voix forte : "Jésus", elle rendit son âme à Dieu, ayant obtenu sa dernière victoire, celle du glorieux martyre. ●

# Messire Dieu premier servi ou la mission politique de Jeanne

Par l'abbé François-Marie Chautard

*L'évêque : Croyez-vous point que vous soyez sujette à l'Église qui est sur terre, c'est à savoir à notre Saint Père le pape, aux cardinaux, archevêques, évêques et autres prélats d'Église ?*

*Jeanne : Oui, Notre Sire premier servi.*

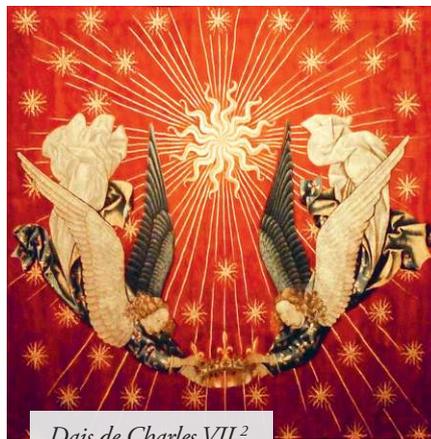
Cette répartie célèbre enseigne que Jeanne est la sainte du Christ Roi. Quelle est la mission de Jeanne ? Faire régner Charles VII. Quelle est sa mission ? Faire régner Charles VII en nom Dieu. Toute sa mission consiste à rappeler que Jésus est le Roi des Rois. Toute sa mission consiste à manifester que Jésus est le Roi de ceux qui sont rois. Toute sa mission consiste à montrer que Jésus exerce sa Seigneurie sur la Patrie, sur les individus, sur les familles mais aussi et premièrement sur la Patrie. « Le contenu du message [de Jeanne, notait le P. Calmel,] c'est la reconnaissance des droits de Jésus sur une patrie chrétienne »<sup>1</sup>.

Un épisode de sa vie l'illustre d'une manière singulièrement vivante et a particulièrement frappé l'esprit de ses contemporains. Deux témoins nous en ont laissé le souvenir : le duc d'Alençon et le dominicain Jean Dupuy.

– "Gentil Dauphin, demanda la jeune fille au souverain, l'humble paysanne au descendant de saint Louis, voudriez-vous m'être agréable et m'offrir quelque présent ?" Intrigué, Charles répondit par l'affirmative. Et, voici que Jeanne, bien plus audacieuse que n'importe quel courtisan, répartit au dauphin. – "Donnez-moi, je vous prie le Royaume des Lys, le beau royaume de France, le beau royaume de saint Louis".

À quoi, le bon prince, presque abasourdi d'une telle demande, devant des courtisans tout autant médusés de cette requête inouïe, demeura

quelque instant tout pensif. Mais, mû par sa bonté et sans se départir de son calme, le roi agréa la demande de la jeune fille.



*Dais de Charles VII<sup>2</sup>*

Aussitôt, Jeanne manda derechef quatre secrétaires. Elle ne savait écrire mais savait discourir et tout autant dicter. Et forte de l'autorité des émissaires du Ciel, elle fit dresser l'acte solennel par lequel Charles renonçait à son royaume pour l'accorder à la Pucelle.

Une fois la charte dûment écrite, Jeanne en fit faire lecture solennelle. Au terme de cette lecture inédite, Jeanne se tourna vers l'assistance en montrant ostensiblement le dauphin : « Voilà le chevalier le plus pauvre de son royaume ». Ébahi, le prince ne savait que faire et surtout que penser. Toujours aussi entreprenante, Jeanne reprit le cours de sa dictée à ses notaires décidément bien dociles et fit dresser le procès-verbal par lequel, elle, Jeanne donnait à Messire Dieu le beau royaume de France qu'elle venait de recevoir en don.

Quelques instants se passèrent encore, quand Jeanne, mue d'en haut, investit Charles du royaume de France au nom de Messire Dieu. Jeanne venait de rappeler au dauphin que tout pouvoir venait de Dieu, que le brillant de sa couronne n'était qu'un reflet de la lumière divine et que le roi n'était que le vassal de Dieu, son *lieu-tenant*.

Jeanne, à la fin du Moyen Âge, et avant que d'entrer en moderne période, rappelait d'une manière solennelle que tout pouvoir vient de Dieu et que l'homme, fût-il le roi de France, reste le vassal de Dieu. Belle leçon de théologie que les théologiens et légistes n'avaient su donner au roi et que la jeune illettrée venait d'écrire dans l'Histoire. Belle leçon de théologie et belle leçon d'humilité. Car avant de relever le roi, elle voulait lui donner une leçon de soumission à Dieu, le seul vrai roi du Ciel et de la terre.

En accordant cette leçon au roi, au plus digne de tous les Francs, au plus élevé de toutes les autorités temporelles, Jeanne rappelait à toute autorité subalterne, depuis le plus grand prince jusqu'au plus humble père de famille, que tout

<sup>1</sup> R.-Th Calmel, *Nous sommes fils de saints*, NEL, 2011, p. 89.

<sup>2</sup> Ce dais, datant du règne de Charles VII, est d'autant plus intéressant qu'il matérialise la vision rapportée par sainte Jeanne d'Arc dans son procès de Rouen où elle décrit des anges qui déposent la couronne sur la tête du roi, signe non équivoque de l'origine divine du pouvoir, en particulier du pouvoir royal français.

pouvoir vient de Dieu sur la terre et que toute autorité doit être soumise à Dieu.

Si le roi de France devait lui-même se considérer comme le lieu-tenant de Dieu, a fortiori toute autorité. Qui plus est, ses voix apposaient le sceau divin sur cette bienfaisante leçon de politique au roi.

### Le sens du sacre

Ainsi s'explique le sens du sacre aux yeux de Jeanne et de l'Esprit Saint qui la guidait, comme le souligne Régine Pernoud :

« Jeanne appellera Charles “gentil dauphin” jusqu’au moment où l’Église sera intervenue pour faire de lui le “lieutenant” du Roi des Cieux – comprenons celui qui tient lieu de, qui a reçu par un acte solennel et personnel autorité sur le pays. Or, précisément à l’époque de Jeanne, deux notions s’affirmaient, pour ne pas dire, s’affrontaient : celle que venait justement d’expli-

citer un Jean Golein, commentant à l’époque de Charles V le caractère liturgique de la cérémonie du sacre ; et par ailleurs, celle des légistes imbus de droit romain, pour qui ce sacre n’avait en soi qu’une valeur de simple confirmation, sa légitimité dépendant uniquement du droit de primogéniture. Ceux-là, c’est-à-dire dans l’ensemble les universitaires parisiens, n’avaient en somme qu’une notion toute “laïque” de cette royauté dont Jeanne rappelle le caractère sacré. Elle restitue en quelque sorte à la Chrétienté l’autorité d’un homme sur ses semblables au temps précisément où cette autorité sera regardée comme une valeur tout humaine dépendant normalement de l’hérédité mais aussi de la prise de pouvoir. »<sup>3</sup>

### Jeanne l’anti-libérale

Jeanne est ainsi l’anti-libérale par excellence. Tandis que le libéra-

lisme catholique dénie tout pouvoir à Jésus-Christ dans la sphère politique en le limitant à la sphère privée, Jeanne rappelle que Jésus est le roi non seulement des individus mais des autorités, non seulement des hommes mais des pays.

On comprend mieux ici pourquoi la Providence a attendu 1920 pour canoniser Jeanne d’Arc. Il fallait attendre la laïcisation des États, la sécularisation de la société pour donner en Jeanne d’Arc une leçon médicamenteuse de vie politique.

Telle est l’actualité de Jeanne, sainte dont les leçons dans une France livrée à des sans-Dieu sonnent toujours comme un appel à la primauté de Dieu. ●

<sup>3</sup> Régine Pernoud, *La spiritualité de Jeanne d’Arc*, Mame, 1992, p. 27.

## Sainte Jeanne d'Arc dans les arts

Par le P. Jean-François Thomas s.j.

**R**ares sont les saints qui, à l’image de Jeanne d’Arc, ont inspiré autant les artistes en une période relativement courte. En effet, la production artistique johannique la plus dense dure environ une centaine d’années et nous laisse en héritage environ une multitude d’objets divers – peintures et sculptures pour la plupart – tous n’étant pas des chefs-d’œuvre mais qui, cependant, expriment soit une vénération et une dévotion religieuses, soit un attachement patriotique (avec toutes les zones d’ombre que cela comporte puisque instrumentalisé par une république anticatholique et anticléricale).

Étonnante destinée de la Pucelle de Domrémy dont nous ne possédons aucune représentation certaine de son vivant. Pourtant, dans le Procès de condamnation, il est rapporté qu’un portrait<sup>1</sup> d’elle avait été peint à Ratisbonne en 1429 (sachant que Jeanne est brûlée le 30 mai 1431), ceci à partir d’esquisses dessinées en présence de la sainte posant pour cela à Arras ou à Reims : « Interrogée s’elle avait point veu ou fait faire aucuns ymaige ou paincture d’elle et a sa semblance : respond qu’elle vit in Aterrabato [à Arras] une paincture d’elle en la main d’un Escot [un Écossais], et y avoit la semblance d’elle toute armee, et presentoit une lectre a son roy, et estoit agenoulee d’un genoul.

Et dit que oncques ne vit ou fist faire autre ymaige ou paincture a la semblance d’elle. » (samedi 3 mars 1431)<sup>2</sup>.

Cette précieuse peinture a été perdue. Elle représentait Jeanne au moment du sacre, car il est pro-

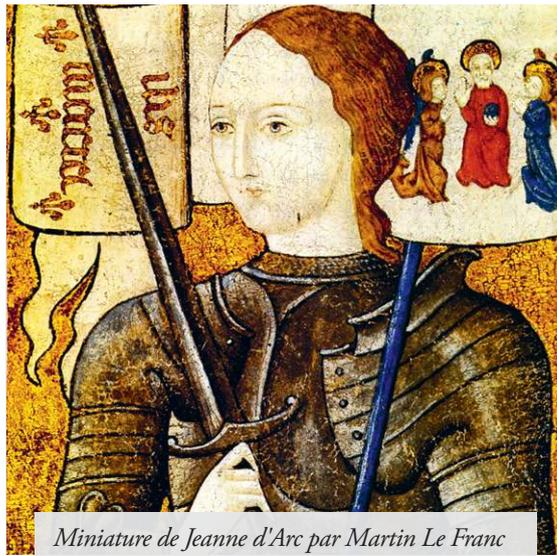
<sup>1</sup> Le plus ancien portrait indépendant, depuis l’Antiquité, peint en France et conservé jusque de nos jours est celui du roi Jean II le Bon (1319-1364), par un anonyme italianisant (peut-être d’Avignon). Il est présenté au Musée du Louvre.

<sup>2</sup> Cf. l’important ouvrage de Pascal-Raphaël Ambrogi et Dominique Le Tourneau, *Dictionnaire encyclopédique de Jeanne d’Arc*, Desclée De Brouwer, Paris, 2017, 2010 p. L’entrée Art est très complète.

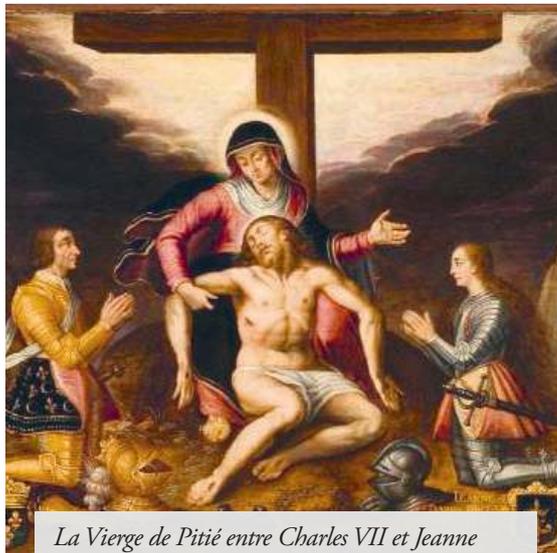
bable que le notaire du procès ait compris « Arra » alors que l'accusée avait dit « À Rain [Reims] » Qu'un peintre écossais fût l'auteur de ce portrait n'a rien de bizarre, puisque nous savons qu'un autre Écossais, James Power (appelé en France Hauves Polnoir), fut celui qui créa l'étendard de la Pucelle (en fait il en peignit deux, un grand et un petit, payés 25 livres tournois, en avril 1429).

Cependant, nous possédons encore deux dessins, croquis rapides, de sources différentes. Le premier a été tracé par Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, relatant les actes de guerre de Jeanne. Lorsqu'il rapporte la prise de la bastille des Tourelles le 7 mai 1429, il dessine dans la marge, une esquisse à la plume représentant Jeanne de profil, portant en mains épée et bannière, habillée d'une robe et avec des cheveux longs et clairs. Il a laissé parler son imagination, et son admiration, car nous savons par ailleurs que Jeanne avait des cheveux noirs coupés courts et qu'elle était revêtue d'habits masculins sous une lourde armure. Le second n'est pas plus réaliste puisque dessiné par un anonyme dans *Le Journal d'un Bourgeois de Paris*, du vivant de la Pucelle certes, mais sans jamais l'avoir rencontrée ou aperçue.

Le plus ancien « portrait » détaillé qui nous soit parvenu est cette miniature dans *Le Champion des dames* de Martin Le Franc, poète et religieux qui a voulu chanter les femmes fortes, dont Jeanne, pour répondre au Roman de la Rose de Jean de Meung (voir ci-dessus). Le maître du *Champion des dames*, artiste anonyme, représente là aussi une Jeanne imaginaire, puisque portant les cheveux longs. Elle est à la fois la guerrière et la vierge consacrée, enveloppée dans son armure



Miniature de Jeanne d'Arc par Martin Le Franc (1410-1461) dans *Le Champion des dames*



La Vierge de Pitié entre Charles VII et Jeanne d'Arc (François Quesnel le Jeune)

comme dans sa vertu. Cette figure inspirera maintes fois peintres et sculpteurs par la suite.

Il faudra attendre généralement le XIX<sup>ème</sup> siècle pour que Jeanne soit de nouveau le sujet d'une représentation artistique, tout simplement parce que le Moyen Âge tombe en désuétude. Cependant, au XVII<sup>ème</sup> siècle, le siècle des saints, Jeanne d'Arc n'est pas totalement oubliée. Elle apparaît par exemple sur une toile de François Quesnel le Jeune, *La Vierge de Pitié entre Charles VII et Jeanne d'Arc* (voir ci-dessus). Là encore, la Pucelle porte des cheveux longs et clairs, bien loin de la réalité

historique. Le face à face entre le faible et infidèle roi et la forte et fidèle vierge est très émouvant car tous deux sont en adoration devant le Roi des rois mort sur les genoux de la Vierge Sainte.

Plus impressionnant encore est la Jeanne d'Arc en prière de Pierre-Paul Rubens (voir page 8), où la sainte contemple le Christ crucifié de façon poignante car elle sait qu'elle va imiter le Maître dans son supplice. Cette toile était accrochée dans la chambre de Rubens lorsque celui-ci, fervent catholique, rendit le dernier soupir. Elle possède le physique d'une bonne Flamande et non point d'une Lorraine, déployant une chevelure rousse qui aurait bien surpris la jeune bergère de Domrémy. Comme dans le tableau précédent, elle est l'orante guerrière, prête pour des batailles terrestres et divines, protégée par l'armure du Ciel et par celle de la terre<sup>3</sup>.

Il est de bon ton, aujourd'hui, de mépriser systématiquement l'art religieux du XIX<sup>ème</sup> siècle. Léon Bloy, dans *Le Désespéré*, n'eut pas de mots assez cruels pour dénoncer « l'infinie cohue des pompiers de chemins de croix ». Il est vrai que toute la production artistique de ce siècle n'est pas toujours du meilleur goût et qu'elle refroidit parfois la piété, mais les créations de qualité ne manquent pas. Le style « sulpicien » a souvent maltraité sainte Jeanne d'Arc, la maquillant à outrance et lui prêtant des airs faussement extatiques. En revanche, toute une série de peintres, à la suite d'Ingres,

<sup>3</sup> Cf. l'article de Françoise Michaud-Fréjaville « Images de Jeanne d'Arc, de l'orante à la sainte » dans *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, 12 spécial 2005, p. 249-257.

(voir page 3) vont enfin représenter la sainte et non plus la guerrière. Ceci est un tournant majeur, alors que Moyen Âge est de nouveau honoré et que la Restauration n'est pas encore solide. Jeanne, ni béatifiée, ni canonisée, est perçue comme une sainte protégeant la famille royale, au même titre que saint Louis. Dans le même temps, la littérature et la poésie s'en emparent, construisant une figure épique, mystique. La République, confisquant le pouvoir à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, comprendra aisément l'avantage qu'elle pouvait retirer de l'image de cette jeune Française poussant les ennemis hors du royaume, ceci à un moment où la défaite devant la Prusse réclamait un sursaut patriotique. Cette amazone chrétienne se transforme alors en Marianne vengeresse, même si elle ne porte pas le bonnet phrygien. Les hommes de la III<sup>ème</sup> république ont admirablement et diaboliquement manipulé la réalité historique, ne manquant pas de souligner que Jeanne avait été victime de l'abus de pouvoir des ecclésiastiques. Alors même que les lois contre l'Église se multiplient, l'État glorifie Jeanne qui devient une sainte laïque, bien en amont de la canonisation en 1920. La France devient johannique, dans ses églises et sur ses places, surtout par la statuaire d'une Jeanne équestre, victorieuse, brandissant l'épée et l'étendard. Des représentations plus bucoliques, romantiques, campent la Pucelle à Domrémy, alors que ses voix ne l'ont pas encore arrachée au village ancestral, une bergère attentive et un peu rêveuse. Jeanne d'Arc devient un mythe national autour duquel tous les Français se rassemblent, unis à la fois contre les Britanniques et contre les Prussiens. La vérité historique importe peu, l'essentiel est alors de mettre en scène une Jeanne persécutée. Les quatre fresques de *La Vie de Jeanne d'Arc*, peintes sous



*Jeanne d'Arc en prière (Pierre-Paul Rubens)*

le Second Empire par Jules-Eugène Lenepveu (voir page 4) pour l'église Sainte-Geneviève à Paris (aujourd'hui Panthéon), soulignent la dimension mystique et surnaturelle de Jeanne. Il serait trop long ici de citer toutes les peintures exécutées par les peintres officiels et les académiciens du XIX<sup>ème</sup> siècle. Tous les grands noms de l'époque s'y trouvent et ils exportent aussi leurs toiles aux États-Unis où ils sont très prisés, introduisant ainsi une dévotion envers cette fille française avant la canonisation par l'Église. Le Second Empire et la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle nous laissent ainsi en héritage des milliers de représentations différentes de Jeanne d'Arc, peintures et sculptures en tête, mais pas seulement. Quelques-unes demeurent fameuses et seront sans cesse copiées et imitées, comme la sculpture d'Henri Chapu, aujourd'hui au Musée d'Orsay, où

la jeune Jeanne en prière à Domrémy, à moitié assise, à moitié à genoux dans l'herbe, entend l'appel de Dieu par ses messagers. La béatification voit l'introduction quasi systématique de la statue de sainte Jeanne d'Arc dans les églises de France. En 1910, on en compte déjà 20 000, chiffre qui double presque après la canonisation. Ce sont pour la plupart bien sûr des statues en série, généralement en plâtre, mais qui s'inspirent d'œuvres plus prestigieuses, ceci avec un succès variable. Les cathédrales et les grands sanctuaires, ainsi que les paroisses riches font appel au ciseau de sculpteurs de renom, comme Émile Antoine Bourdelle ou Henri Charlier. Dès le XV<sup>ème</sup> siècle – et ceci malgré l'interdiction de l'Église puisque Jeanne n'était point canonisée – des statues de la Pucelle avait été érigées dans certains lieux de culte et dans des villes où le souvenir de la sainte était vénéré, mais la plupart de ces images furent détruites par les protestants et par les révolutionnaires<sup>4</sup>.

Dans nos églises des campagnes désertées, se trouvent toujours ces statues ou ces peintures, naïves et bariolées, témoins de la foi de nos aïeux et de l'attachement viscéral des catholiques français pour cette jeune sainte qui a su répondre au message divin et restaurer ainsi une royauté et un pays en péril. Elles n'ont, pour la plupart, pas leur place à la cimaise des musées et au sanctuaire des cathédrales, mais elles sont plus précieuses que les chefs-d'œuvre des maîtres. ●

<sup>4</sup> Par exemple le monument d'Orléans, érigé en 1458 par les jeunes filles de la ville et détruit en 1567 par les Huguenots. Le nouveau monument, installé en 1771, sera détruit par les révolutionnaires et le bronze fondu servira pour des canons dont l'un sera nommé, par ironie, « Jeanne d'Arc surnommée la Pucelle d'Orléans ».

# Les voix de Jeanne

Par l'abbé François-Marie Chautard

*En lieu et place de sainte Catherine d'Alexandrie et de sainte Marguerite, nous aurions peut-être appelé saint Louis ou sainte Geneviève. Et pourtant Dieu ne les a pas choisis ; la jeune Lorraine s'est vue confier à d'autres émissaires célestes. Mais si Dieu a choisi saint Michel Archange, sainte Catherine d'Alexandrie et sainte Marguerite, c'est qu'il voulait apporter à la mission et à la sainteté de Jeanne un cachet particulier. Mais lequel ?*



Les voix de Jeanne (église Saint-Pierre de Plougouver)

## Saint Michel Archange

Évoquer saint Michel Archange, c'est nommer l'archange armé, casqué, cuirassé, le « prince de la milice céleste ». D'emblée, l'idée de combat vient à l'esprit. Et l'on trouve tout à fait naturel que cet ange soldat soit apparu à celle qu'il devait conduire sur les champs de bataille.

Sans doute est-ce la raison obvie. N'y en-a-t-il pas une autre ? L'idée d'un combat spirituel semble aller de soi. Un bref regard sur la vie de Jeanne témoigne effectivement de la vertu de force qu'elle a été amenée à pratiquer, non pas tant sur le champ de bataille qu'au milieu des courtisans du roi Charles, rompus aux lâchetés empanachées de prudence d'État, enrubannés d'arguments fielleux et spirituels. Encore cette lutte contre la médiocrité des gens de cour n'était pas grand chose comparée à l'assaut sans cesse mené contre elle par les gens d'Église, armés de

preuves théologiques, enrobés de distinctions subtiles, emmiellés de chicanes perfides !

Est-ce tout ? Saint Michel Archange se réduirait-il à son armure ? Certes non. Saint Michel est l'homme du combat, incontestablement ; du combat spirituel, assurément ; mais plus encore de l'humilité contre l'orgueil, et surtout des droits de Dieu contre l'indépendance de la créature.

En criant « qui est comme Dieu ? », saint Michel défendit contre Satan et son *Non serviam* la nécessaire et absolue dépendance de la créature envers son créateur.

Au-delà de la victoire militaire d'Orléans, la grande mission de Jeanne fut de rappeler les droits de Dieu sur la politique du plus grand royaume chrétien de l'époque, et par là, sur toute autorité humaine. Comme saint Michel, sainte Jeanne rappelle par sa mission que si nul n'est comme Dieu, Messire Dieu doit être premier servi.

## Sainte Catherine d'Alexandrie et sainte Marguerite

Sainte Catherine d'Alexandrie a plus d'un trait commun avec Jeanne ; toutes deux sont jeunes, belles et vierges ; toutes deux surtout doivent faire face à une multitude d'intellectuels bardés d'arguments, tous plus retors les uns que les autres ; toutes deux feront voler en éclats leurs arguties par des réparties si marquées au coin de la sagesse que les âmes droites y verront la marque de Dieu ; toutes deux mourront de mort violente. Enfin, dernière ressemblance qui n'était certainement pas sans déplaire au jeune chef mi-

litaire, sainte Catherine est la sainte patronne des soldats.

Jeanne sera fière de l'épée que ses voix lui auront fait déterrer dans l'église dédiée à... sainte Catherine (de Fierbois).

Sainte Marguerite, comme Catherine, devra lutter pour garder foi et virginité. Condamnée à mort, elle subira le martyre du feu. C'est de plus un 17 juillet, jour de sa fête, que Charles VII fut couronné à Reims. C'est aussi un 17 juillet, que la victoire de Castillon scella la victoire définitive de la France dans la guerre de Cent ans.

Jeanne partageait donc bien des traits avec ses amis célestes. Tout doucement, par touches successives, Dieu préparait le cœur de sa sainte.

Ainsi, par les voix que Dieu lui avait envoyées, sainte Jeanne était familiarisée non seulement avec l'idée même de la virginité consacrée à Dieu mais avec la primauté de Dieu qui surpasse tout, avec le combat sans baisser les armes, et avec la mort glorieuse du martyr. ●

## Abonnement

Chers abonnés, en raison de la suppression du numéro d'avril 2020 due à la pandémie, le terme de votre abonnement est reporté d'un mois. Nous vous remercions de votre patience.

La Rédaction

# Dieu ne punit pas

Par l'abbé Gabriel Billecocq

*C'est ainsi que les médias propagent les dires de plusieurs ecclésiastiques. Ainsi, monseigneur Éric de Moulins-Beaufort dit que « Toute la cohérence biblique aboutit à la conviction que Dieu, le Dieu vivant, n'agit pas dans l'Histoire pour punir »<sup>1</sup>.*

**P**ourtant, la question revient sur toutes les lèvres. Les passants que nous croisons aujourd'hui sont de deux sortes. Certains nous insultent, niant Dieu, mais finalement l'accusant de ce châtement. D'autres nous demandent d'intercéder auprès de Dieu, voyant ce virus comme un châtement. Dieu punit-il alors ? Il ne s'agit pas ici de savoir si le coronavirus est un châtement de Dieu. Le présent article entend simplement examiner si Dieu peut ou non punir.

## L'ancien Testament

Le premier réflexe qui vient, lorsque cette question est évoquée, est de faire référence à l'Ancien Testament. On évoque alors la révolte de Coré, Dathan et Abiron. Ces deux derniers, de la tribu de Ruben, soutenaient le lévite Coré contre les privilèges de Moïse et Aaron. En réalité, ils étaient jaloux de la position hiérarchique des deux frères, et fomentaient une ré-

volte. Malgré les appels de Moïse à l'humiliation devant Dieu, l'orgueil de ces hommes fut puni ostensiblement. La terre s'entrouvrit et engloutit les familles de Dathan et Abiron. Quant à Coré et les 250 hommes qui le soutenaient, offrant de l'encens, ils furent dévorés par un feu descendu du Ciel. Il s'en trouva alors quelques-uns qui murmurèrent contre Moïse et Aaron d'être responsables de la mort des Rubéniens et Lévités. Un nouveau feu céleste ravagea le peuple et il fallut l'intercession du grand prêtre pour y mettre fin<sup>2</sup>.

On peut aussi penser à l'épisode de la translation solennelle de l'arche d'alliance vers Sion au temps de David. L'arche était sur un char tiré par des bœufs, quand soudain le char pencha. Oza porta la main sur l'arche d'alliance pour la retenir. La colère de Dieu s'enflamma sur le champ et Oza tomba raide mort. La raison ? Seuls les Lévités étaient autorisés à toucher cet objet sacré, et Oza n'était pas de la tribu de

Lévi. Il s'agit bien d'un châtement<sup>3</sup>. Les exemples sont trop nombreux dans l'Ancien Testament pour être tous relevés. Mais la conclusion s'impose : Dieu châtie ! D'ailleurs, aujourd'hui, nos contemporains feraient bien de se souvenir de l'épisode de Sodome et Gomorrhe...

## Le nouveau Testament

On répondra alors qu'il s'agissait de l'ancienne alliance où Dieu éduquait son peuple ; désormais, place à la miséricorde. Et on citera avec justesse l'épisode de la femme adultère : « Va, je ne te condamne pas » dit Jésus. Ce qui ne fait qu'appuyer ce que disait déjà le prophète Ezéchiel : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais je veux qu'il se convertisse et qu'il vive »<sup>4</sup>.

Certes, les nombreux miracles, les multiples rémissions des péchés (Marie-Madeleine, le bon larron, etc...) ne doivent pas occulter les autres pages de l'Évangile. Que l'on pense au figuier maudit parce qu'il ne portait pas de fruit. Qu'on relise les paraboles telles que celle du mauvais riche qui est en enfer, ou encore celle où celui qui n'a pas la robe des nocés est jeté au feu éternel. Que l'on médite le chapitre 23 de saint Matthieu qui rapporte délicieusement les malédictions de Jésus à l'encontre des Phariséens. Que l'on n'oublie pas non plus avec

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros  De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle .....

Adresse .....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - À expédier à LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

*Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).*

<sup>1</sup> Entretien au *Figaro* publié le 10 avril 2020.

<sup>2</sup> Le récit se trouve au chapitre 16 du livre des *Nombres*.

<sup>3</sup> Ce châtement ne préjuge pas d'une damnation d'Oza. Le châtement a surtout valeur d'exemple pour enseigner le respect de la loi divine. (NDLR)

<sup>4</sup> Ez XXXIII, 11.



*Punition de Coré, Dathna et Abiron, fresque de la chapelle sixtine (Botticelli)*

quelle miséricorde Jésus a chassé les vendeurs du temple. Dans les Actes des Apôtres encore, l'épisode d'Ananie et Saphire<sup>5</sup> est aussi éloquent !

Bref, il faut bien dire que la nouvelle alliance est une loi d'amour, une loi de miséricorde. Mais ce serait mal comprendre la miséricorde divine si elle venait à être séparée de la justice, et ce serait faire de Dieu un être bonasse (et une erreur théologique) que d'occulter tous ses attributs pour ne retenir que sa miséricorde.

### Justice et miséricorde

Être miséricordieux, c'est se pencher sur la misère d'un autre pour la soulager. La véritable misère de l'homme, c'est le péché. Dieu fait donc éminemment miséricorde lorsque, se penchant sur nos péchés, il nous en soulage et nous en libère. Mais voilà : le péché n'est pas une misère comme les autres. Parce qu'il n'est pas qu'une simple misère de l'homme. Il est aussi une offense à Dieu. Il y a donc ce double aspect à considérer lorsque l'on parle de la misère morale de l'homme :

l'homme est misérable parce qu'il a offensé Dieu.

« Dieu ne peut donc faire miséricorde à l'homme que si, chez ce dernier, il y a une véritable volonté de demander pardon et de réparer l'offense. »

Dieu ne peut donc faire miséricorde à l'homme que si, chez ce dernier, il y a une véritable volonté de demander pardon et de réparer l'offense. Or demander pardon et réparer les offenses, ce sont là des actes de justice.

Il n'y a donc miséricorde que s'il y a justice. Or la justice exige une réparation qui soit à la hauteur de la faute. Et cette réparation est à proprement parler un châtement, une peine, ou encore une pénitence. Dieu doit donc châtier pour faire miséricorde.

On objectera alors que nombreuses sont les âmes qui ont bénéficié de la miséricorde divine sans avoir

encouru de châtement. C'est oublier que l'œuvre de justice par excellence est la Passion de Jésus et sa mort sur la Croix. Il s'agit d'un vrai châtement, d'une punition pour nos péchés. « Il s'est fait péché » dit saint Paul et a apaisé le courroux divin par sa mort.

La miséricorde de Dieu à l'égard de l'homme découle de la Passion et de la Croix de Notre-Seigneur, autrement dit de cet acte de justice par lequel Dieu nous a été rendu propice.

Alors seulement Dieu fait miséricorde aux âmes. Mais en même temps qu'il se penche et soulage notre misère, il nous invite à le suivre dans le chemin de la Croix. Saint Paul encore disait : « Je complète dans mon corps ce qui manque à la passion du Christ » faisant comprendre par là le devoir qu'il y a pour tout homme de vivre

<sup>5</sup> Épisode rapporté en Actes 5/1-11 où un couple est puni de mort pour sa fraude.



Destruction de Jérusalem par les armées romaines (Davis Roberts)

dans la pénitence en esprit de réparation. « Ou souffrir, ou mourir » disait à sa façon la grande sainte Thérèse.

Malheur donc aux hommes qui ne veulent pas se repentir de leurs péchés. À ces cœurs endurcis dans leur misère, il faut tout craindre de la colère divine. « Si on traite ainsi le bois vert, disait Jésus aux femmes de Jérusalem, qu'en sera-t-il du bois sec ? »

### Les voies insondables de la Providence

Dieu ne veut pas la mort du pécheur. Il veut sa conversion. Mais il est des pécheurs qui ne veulent pas leur conversion. Ils veulent donc leur mort spirituelle. La conversion de tels pécheurs n'est alors obtenue, quand elle est obtenue, que par la souffrance du Juste et des justes. C'est souvent en châtiant ceux qui lui sont agréables que Dieu, voyant dans les cœurs de tels saints une générosité d'amour, est enclin à la miséricorde envers les âmes endurcies.

Le châtiement des justes ici-bas est souvent le prélude de conversions extraordinaires. « Le sang des martyrs est semence de chrétiens » disait déjà en son temps Tertullien. Les âmes religieuses et cloîtrées sont souvent des âmes réparatrices qui

attiraient de nombreuses grâces de conversion. On mesure au passage la folle stupidité des conciliaires qui ont fait sauté les clôtures monastiques.

Quant à ceux qui refusent la conversion, saint Bernard déplore souvent leur prospérité matérielle comme étant la juste récompense de leur misère morale : ils ont dès ici-bas la récompense qu'il n'auront pas dans l'éternité. Ils seront châtiés un jour pour leur péché. Mais rien n'empêche qu'ils ne soient châtiés dès ici-bas. Il y a donc un mystère, et c'est le mystère de l'unité divine, en laquelle se trouvent intimement liées la justice et la miséricorde divine. Dieu continue de châtier car le péché lui est une offense incommensurable. Mais ce châtiement accepté par les justes se convertit en miséricorde et pardon des offenses.

### Dieu ne punit pas

Dire que Dieu ne châtie pas est une folie aux conséquences monstrueuses. Certes, c'est faire d'abord du Bon Dieu un être bonasse et faible qui serait finalisé par l'homme. Ce ne serait plus pour nous un père soucieux de notre perfection. C'est reconnaître aussi que le péché n'atteint pas Dieu. Et surtout c'est rendre vaine la passion et la mort de Jésus-Christ sur la Croix, inutile le Saint Sacrifice de la

Messe, oiseuse la vie religieuse, inféconde et futile la pénitence. Qui ne reconnaîtra pas là les fruits de la nouvelle religion de l'homme ? Qui alors s'étonnera que même des évêques osent affirmer que Dieu ne punit pas ?

En réalité, nous pouvons toujours leur répondre que Dieu ne punit pas directement. Il se sert de la stupidité et de la méchanceté des impies pour qu'ils se punissent par les découvertes scientifiques de leur incommensurable orgueil. L'autodestruction de l'Église a engendré l'autodestruction de l'humanité... ●

### Carnet paroissial

*Ont été régénérés de l'eau du baptême*

Romy TAUSS	29 février
Foucauld MALHERBE	1 <sup>er</sup> mars
Hélène de LACOSTE LAREYMONDIE	12 avril
Maximilien PUGA	26 avril

*Ont contracté mariage devant l'Église*

Michaël AURORE avec Morganne POTTIER	22 février
---	------------

*Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique*

Joanne MARIE MADELEINE	25 février
Joséphine CHOLLIER	5 mars
Jean Philippe FOURNIER	13 mars
William DIQUAS	23 mars
Pierre POULIQUEN	2 avril
Jean-Marie de MONTARBY	15 avril

# Jérôme Bignon (deuxième partie)

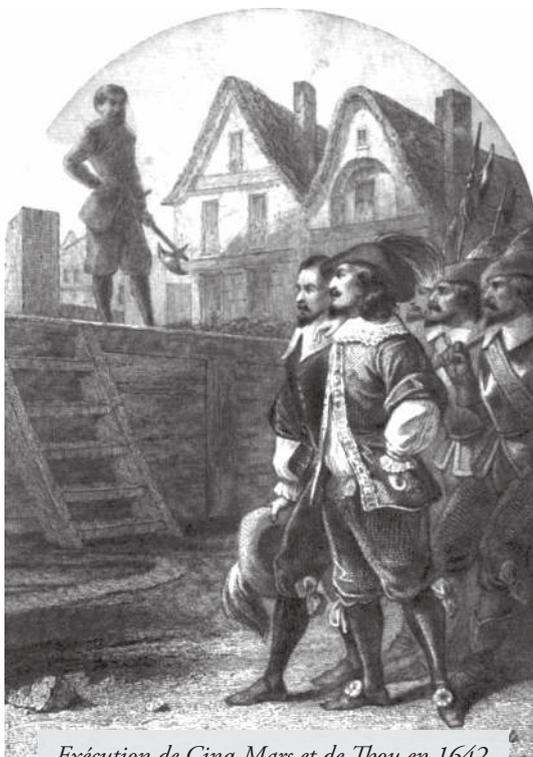
Par Vincent Ossadzow

## L'épineux contentieux des mariages

L'avocat général intervient, en septembre 1634, dans le contentieux du mariage de Gaston d'Orléans, frère du roi, avec Marguerite de Lorraine, lorsque le Parlement de Paris est appelé à enregistrer un édit de Louis XIII déclarant nul ce mariage. En dépit de la dimension chrétienne qu'il se fait un devoir de mettre dans ses jugements, Jérôme Bignon ne requiert aucune objection dans son réquisitoire, estimant que le mariage avait été conclu sans l'accord du roi. Les légistes de cette époque sont alors autant marqués que les théologiens français par le gallicanisme, ce qui explique qu'ils trouvent normal qu'une question sacramentelle soit jugée par la justice civile et non par les juridictions ecclésiastiques.

Il faut préciser que, depuis un édit de 1556, le Parlement de Paris a compétence pour casser les mariages clandestins, contractés par les mineurs sans le consentement de leurs parents, ainsi que ceux issus d'un rapt<sup>1</sup>. Cet édit avait été enregistré par le Parlement après des discussions infructueuses avec le Pape, Rome éludant de répondre dans un sujet épineux. Cependant, les sanctions prévues par cette loi ne sont que rarement mises en œuvre, la sévérité des peines dissuadant de les faire appliquer. De là subsistent de nombreux et graves abus, pour lesquels le pouvoir royal se trouve impuissant.

Face à ces déviances et aux remontrances de Rome devant nombre d'annulations de mariage, Louis XIII charge en 1635 Jérôme Bignon d'étudier la question, afin de parvenir à un règlement acceptable



Exécution de Cinq-Mars et de Thou en 1642

et qui ne suscite pas les critiques du Saint-Siège. Le magistrat aborde le problème avec sagesse et en identifie les difficultés :

« J'avoue qu'il est difficile d'accommoder la théologie et le droit canon avec les lois civiles et les usages d'un pays. [...] »

Le mariage, dans sa première institution, est fondé sur la nature et la société civile. Depuis la loi évangélique, Dieu y a joint le sacrement qui ne fait que sanctifier ces deux principes sans les détruire ; et ainsi on doit examiner cet engagement par rapport à ces trois sources : et c'est ce qui cause la première difficulté sur cette matière.

L'autre difficulté vient d'un côté de la condescendance de l'Église, laquelle moyennant le sacrement et le repentir donne l'absolution du fait ; et de l'autre, de la police extérieure et séculière qui penche toujours vers l'humanité, de sorte que le public

y perdant toujours, parce que les séducteurs et les ravisseurs se fondant sur ce qu'une chose faite se rompt difficilement, s'enhardissent à commettre ce qu'ils ne voient jamais punir ».

Jérôme Bignon propose alors au roi des peines moins sévères mais strictement observées : privation de tous les droits civils et déshéritage pour les contrevenants, de manière à dissuader ces mariages clandestins. Par la suite, le magistrat échange avec intelligence dans des conférences sur ce sujet avec le cardinal Bagni, envoyé de Rome pour étudier également la question en France, mais sans que ces discussions produisent des effets.

Un nouvel événement vient précipiter l'adoption de normes strictes. En 1640, le jeune Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, est sur le point d'épouser Marie de Gonzague-Nevers. Louis XIII n'agréant pas cette union, de même que la mère du jeune homme, le cardinal de Richelieu porte le contentieux au Parlement, lequel s'oppose au mariage<sup>2</sup>. Le roi demande alors à Jérôme Bignon de préparer une ordonnance sur le rapt et les mariages clandestins. Enregistrée à l'unanimité par le Parlement le 26 novembre 1640, cette norme uniformise les règles matrimoniales et met fin aux coutumes locales

<sup>1</sup> Ces abus sont également sanctionnés par le concile de Trente.

<sup>2</sup> C'est à la suite de cette opposition de Richelieu que Cinq-Mars conçoit une vive aversion pour le pouvoir royal, conduisant à la conjuration de 1642, relatée entre autres, de manière romancée, par Alfred de Vigny dans *Cinq-Mars* (1826) et par Alexandre Dumas dans le *Midi de la France* (1841).

qui permettaient aux enfants de contracter mariage à 20 ans sans le consentement de leurs parents.

Dans le champ des questions matrimoniales, le Parlement est aussi amené à juger des situations de « divorce », plaintes en séparation plus exactement, dans la mesure où le divorce stricto sensu n'existe pas. Lors d'un contentieux où une dame demande une séparation après seulement trois mois de mariage, l'avocat général prononce un discours condamnant les passions à l'origine de ces drames, rappelant à cette occasion la sagesse et la stabilité recommandées par l'Église :

« La jalousie est une espèce de démon qui agite les maris et persécute les femmes. Rien ne la console, et pour peu qu'elle se mêle et se détrempe avec l'amour, elle en altère aussitôt l'essence : elle en rend amères toutes les douceurs, et courant à la haine, elle arrache de l'âme avec force les plus tendres affections. [...] Cette tyrannie cruelle réduit les âmes en captivité, suffoque l'amour dans ses principes, et travaille dans celles à détruire les choses les plus précieuses, la liberté, l'honneur et la fidélité de ceux qu'elle veut assujettir et dominer.

La colère et la crainte, qui partout ailleurs sont incompatibles dans un même sujet, se réunissent par la jalousie dans un même cœur. [...] N'est-ce pas se rendre indigne de la grâce du mariage et de ses douceurs que de s'abandonner à une passion qui apprend plutôt à faire le mal qu'elle n'y remédie, qui chasse ce qu'elle désire, et met la vengeance à la place de la tendresse ; mais ce ne sont pas là néanmoins des causes de séparation. Cette furie doit se vaincre par la patience et par les prières : c'est un malheur qu'il faut souffrir.

Ne serait-ce pas une chose misérable, et où la conscience serait fort engagée, que de faire juger un divorce, et de contribuer à la séparation d'un mariage qui ne



Girardon (1628-1715) par Rigaud

fait que commencer ? L'Église nous apprend qu'avant que de recevoir les plaintes d'une femme, elle l'obligeait autrefois à patienter trois ans, même pour une cause qui va à l'essence et à la nullité du mariage. Et pour des jalousies, pour des mœurs rudes et fâcheuses, pour un procédé injurieux trois mois après un mariage, on jugera une séparation ; quelle apparence ! »

### Érudition, sagesse et probité du magistrat

Prudence et profondeur animent constamment l'examen des dossiers que Jérôme Bignon est amené à traiter. S'ajoute à cela une connaissance étendue des lois et de leur esprit, ainsi que le souligne son biographe :

« Il se comportait avec cette même prudence dans toutes les affaires ecclésiastiques, lorsqu'il en avait à examiner, soit au Conseil, soit au Parlement, soit dans les assemblées particulières ; on le voyait alors citer et expliquer avec une facilité

merveilleuse les Pères de l'Église, les règlements des conciles, les exemples des saints, la source des histoires, les principes des hérésies, les temps, les lieux, les exceptions, les lois, les usages. Il semblait qu'il eût devant lui les livres qui traitaient de ces matières.

Lorsqu'il s'agissait de l'autorité du Souverain Pontife, il en parlait toujours avec beaucoup de discrétion et de respect. Il savait distinguer les droits sacrés de la Couronne et les lois du Royaume d'avec la puissance du Père commun des fidèles. Il donnait à chacun ce qui lui appartenait, et ne permettait pas qu'on enlevât rien à l'un ou à l'autre. Soumis à l'autorité de l'Église et à celle de ses ministres, il en connaissait parfaitement l'étendue et les limites. Obligé souvent par le devoir de sa charge de s'opposer aux tentatives que l'on faisait sur la juridiction royale, on ne le vit jamais parler avec aigreur ni emportement contre les auteurs

de ces entreprises. Il examinait les choses par les principes de l'équité. Il remontait aux sources des canons et des ordonnances, et gardait dans ses conclusions un tempérament si sage qu'aucun des deux partis ne pouvait se plaindre de lui.

M. Bignon possédait éminemment une des qualités principales qu'il exigeait d'un homme public : il voulait que le cœur d'un juge ne respirât que la loi, et qu'il eût l'esprit rempli de la loi, *legalem animum*, selon l'expression de Philon Juif. [...]

Ce qu'il aimait dans sa charge c'était cette obligation étroite qui y était attachée de soutenir les intérêts du public, et d'être comme le médiateur entre le monarque et les sujets. Hardi dans les circonstances les plus critiques, parce que ses intentions étaient pures, il soutenait avec une noble fierté les libertés de l'Église de France, les privilèges de la Nation, les droits de la Justice, l'autorité des Parlements, et surtout les véritables intérêts du Roi contre ceux qui les entendaient mal ou qui les confondaient avec leurs propres passions ».

Charles Perrault, l'auteur classique des *Contes de ma mère l'Oye*, évoque la mémoire de Jérôme Bignon dans sa recension des Hommes illustres, aux côtés des juristes Guillaume de Lamoignon et de Jacques Auguste de Thou<sup>3</sup> :

« [...] il n'a pas seulement fait paraître une profondeur de science incroyable, mais un fond encore plus étonnant de bonté, de probité et de délicatesse de conscience, d'humilité et de simplicité ; vertus d'autant plus admirables qu'elles étaient jointes à tout ce qui peut inspirer de l'orgueil et de la vanité ».

### Piété, humilité et simplicité du chrétien

Profondément chrétien, Jérôme Bignon vit sa foi avec exactitude et humilité. Dans sa maison de la rue des Bernardins, les prières du matin et du soir sont récitées en

famille, avec sa femme, ses enfants et ses domestiques. À Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il se place ordinairement à l'endroit le plus discret, assistant le dimanche à la première messe, celle des domestiques. Les vendredis, il se rend à Saint-Étienne-du-Mont entendre la messe et prier devant la chasse de sainte Geneviève. L'église des martyrs, à Montmartre, reçoit souvent sa visite en pèlerinage.

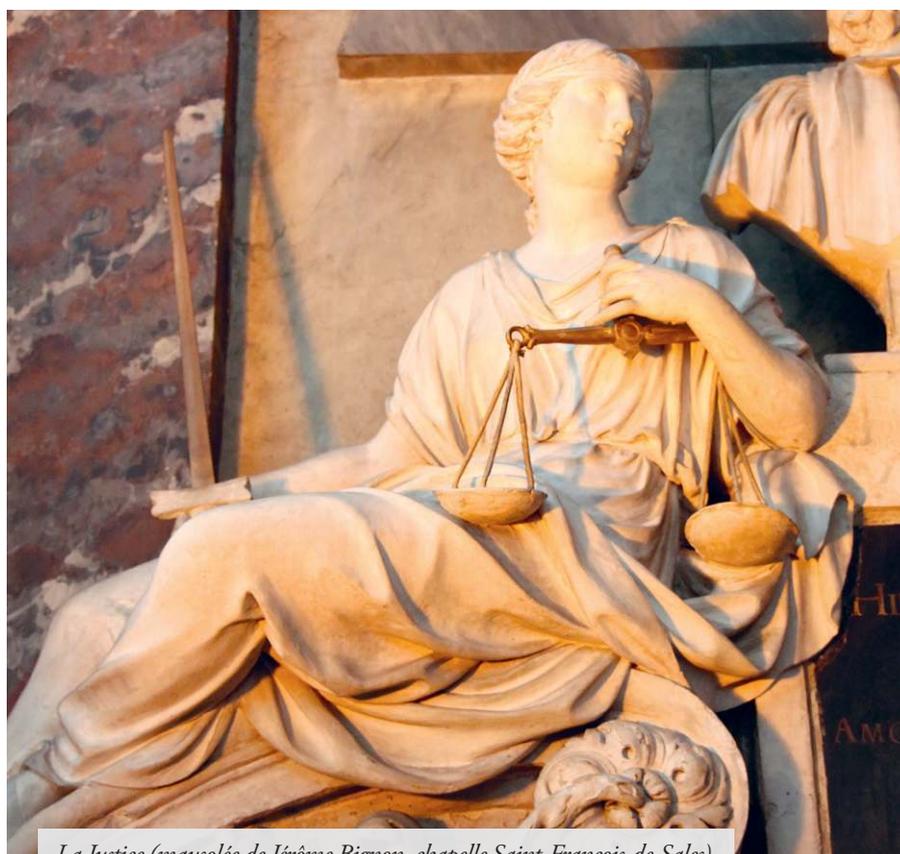
Une discrétion similaire accompagne les œuvres charitables qu'il déploie envers les pauvres, quels qu'ils soient. Pour lui, Jérôme Bignon ne sollicite rien. En 1645, on se rend compte qu'il n'a jamais demandé, depuis trois ans, les appointements attachés à sa nouvelle charge de Grand-Maître de la Bibliothèque du roi. La situation aurait pu durer plus longtemps si un de ses confrères magistrats, s'en apercevant, ne lui avait fait rendre justice par le surintendant des Finances, et verser rétroactivement son dû.

Décédé le 7 avril 1656, les funérailles de Jérôme Bignon, célébrées par l'abbé Hippolyte Féret, son confesseur, rassemblent à Saint-Nicolas l'ensemble des corps constitués, venus rendre hommage tant au magistrat éminent qu'au chrétien exemplaire. Selon ses volontés, il est inhumé dans le cimetière paroissial.

### La chapelle funéraire

Jérôme Bignon est mort quelques mois avant les débuts de la construction de la nouvelle (et actuelle) église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le 10 juin 1667, ses fils obtiennent de la fabrique la concession d'une chapelle, usage courant à l'époque. Appartenant alors, à l'instar de Charles Le Brun, aux principaux bienfaiteurs de la paroisse, la famille Bignon peut choisir l'emplacement de sa

<sup>3</sup> Charles Perrault, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, A. Dezallier, 1696-1700.



La Justice (mausolée de Jérôme Bignon, chapelle Saint-François-de-Sales)

chapelle. Elle porte son choix sur la deuxième près du chœur, côté épître, à l'emplacement-même de la tombe de leur père dans l'ancien cimetière<sup>4</sup>. Désormais, la chapelle Saint-Jérôme accueille dans son caveau les défunts de la famille Bignon.

Le monument funéraire de Jérôme Bignon, attribué à François Girardon, est élevé entre 1667 et 1685 dans cette chapelle. Le buste trônant sur le monument a été réalisé d'après une estampe. En effet, le magistrat refusant tout portrait, un artiste fut commandé pour dessiner ses traits alors qu'il prenait la parole au Parlement. Des quatre allégories entourant le buste, ne subsistent que la Justice et l'Abondance.

À l'instar de toutes les œuvres d'art de l'église, le monument funéraire de Jérôme Bignon est enlevé à la Révolution en 1796. Il est remis en place vingt ans plus tard lors de la restauration de l'église entreprise par l'abbé Philibert de Bruyère. Mais la chapelle change de patronage, pour se mettre sous le vocable de saint François de Sales, personnage pour lequel la paroisse a toujours marqué une dévotion spéciale. ●

<sup>4</sup> En témoignent deux médaillons dans la verrière, aux chiffres de la famille Bignon : les lettres H et B (Hierominus Bignon) entrelacées à la manière du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

### Le Chardonnet

Journal de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet  
23 rue des Bernardins - 75005 Paris  
Téléphone : 01 44 27 07 90 - Fax : 09 56 05 57 64  
Courriel : stnicolasduchardonnet@free.fr  
www.saintnicolasduchardonnet.fr

**Directeur de la publication :**  
Abbé Pierpaolo Petrucci

**Maquette et mise en page :**  
t.chabridon@topazegraphic.com

#### Imprimerie

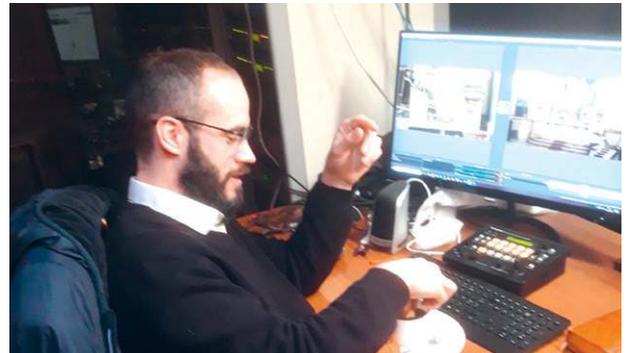
Corlet Imprimeur S.A. - ZI, rue Maximilien Vox  
14110 Condé-sur-Noireau

ISSN 2256-8492 - CPPAP N° 0321 G 87731

Tirage : 1000 exemplaires



### La vie de paroisse en images



**Dans les coulisses de Saint-Nicolas :** grâce aux bons soins d'un fidèle dévoué et compétent (Pascal), ainsi que du frère Benoît-Joseph, des milliers de fidèles bénéficient de la messe à distance ; occasion pour *Le Chardonnet* de dévoiler les coulisses de la chaîne de Saint-Nicolas : quatre caméras, assorties de très nombreux câbles, servent à garder le fil avec nos fidèles pour que ces derniers gardent le contact avec le Ciel. Et pendant que les cérémonies se déroulent à l'autel, Pascal ou le frère ont l'œil à tout... et sur tous les plans !